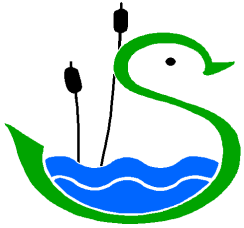




Heyrieux, le 20/01/2020



SAUVEGARDE  
de la NATURE et de  
l'ENVIRONNEMENT

HEYRIEUX **SNEH**

## Questions aux candidats pour les élections municipales d'Heyrieux

***Le dérèglement climatique est une réalité et il devient impératif d'engager des actions pour en limiter les effets et leurs impacts. La prochaine mandature municipale doit être celle des actes pour une société plus durable, plus soucieuse de la biodiversité et de son environnement, des actes pour une co-construction citoyenne de l'avenir de notre territoire et des actes pour recréer du lien social pour adopter de nouvelles pratiques vers la transition écologique.***

Une cinquantaine d'organisations, des citoyens et des experts proposent un **Pacte pour la Transition**, et mettent en avant **32 mesures concrètes** pour construire des communes plus écologiques et plus justes (<https://www.pacte-transition.org/#pacte>).

L'association SNEH (Sauvegarde de la Nature et de l'Environnement – Heyrieux), souscrit totalement à ces 32 questions, et se penche sur quelques-unes d'entre elles, plus adaptées au contexte d'Heyrieux, pour connaître la position des candidats sur ces thèmes environnementaux.

### **Mesure n° 3 - Urbanisation, logements et bâtiments publics**

Ces dernières années ont vu une augmentation tant de la fréquence que de l'ampleur des événements climatiques éprouvant nos sociétés : canicules, inondations, chutes de neige importantes et brutales, ... Ces événements, liés au réchauffement climatique, appellent notamment des solutions locales, visant à réduire les rejets de GES (Gaz à Effet de Serre) et à améliorer la résilience vis-à-vis de ces événements extrêmes.

**Quelles actions programmerez-vous pour avoir des logements et des bâtiments publics mieux isolés, et pour inciter la population à s'orienter vers plus d'efficacité énergétique et les ENR (Énergies Renouvelables) ?**

### **Mesures n° 6 et 9 : Gestion du foncier -**

Les sols artificialisés (sols bâtis, terrains vagues, routes,...) représentent aujourd'hui environ 10 % de la surface du sol français. La progression récente de ces territoires, qui se fait aux dépens des espaces naturels et de leur fonctionnement systémique, représente l'artificialisation d'un département français tous les dix ans.

Sur Heyrieux, le développement des zones industrielle et artisanale continue, et la construction de logements est très intense actuellement.

**Quelle gestion du foncier envisagez-vous, pour rester en accord avec le PLU et le SCoT Nord-Isère ?**

Vous engagerez-vous pour refuser l'implantation de nouvelles grandes surfaces commerciales ?

Vous engagez-vous à demander pour tout projet de bâti la prise en compte de l'environnement (conservation des arbres, récupération de l'eau de pluie, ...) ?

### **Mesures n° 5, 6 et 7 - Soutien à l'agriculture biologique de proximité**

L'agriculture biologique de proximité répond à plusieurs problématiques. En limitant fortement l'usage de pesticides, elle favorise la biodiversité et la vitalité écologique du territoire. Elle réduit également l'exposition des populations aux risques sanitaires inhérents à ces produits. Le soutien à l'agriculture locale favorise par ailleurs le tissu économique local et, en contenant la distance du champ à l'assiette, participe à la sobriété carbone et énergétique de notre société.

Encouragerez-vous l'installation d'agriculteurs en bio, afin de réduire l'emploi des phyto-sanitaires ?

Mettez-vous en place un approvisionnement local et 100% bio dans les restaurations collectives dont vous aurez la charge ?

### **Mesure n° 8 - Corridors écologiques (trames vertes), zones humides (trames bleues), biodiversité**

Notre territoire a une large part rurale dans sa composition. La préservation de la biodiversité passe par la préservation de zones à fort potentiel faune/flore, comme les zones humides.

Heyrieux possède 2 zones humides d'importance : La Thuillière et Césarges (classée prioritaire par le syndicat Rivières des 4 Vallées). Pour les deux, l'aire d'alimentation est agricole; les engrais et produits phytosanitaires se retrouvent dans les étangs, par ruissellement, et provoquent un développement de la végétation aquatique, notamment invasive, comme la jussie et la myriophylle du Brésil.

Aurez-vous comme objectif d'améliorer la qualité de ces zones humides ?

### **Biodiversité en ville et trames noires (éclairage nocturne)**

Les collectivités ont aussi un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. De nombreuses actions peuvent être mises en place : La végétalisation des villes, pour réguler la température, limiter le ruissellement, maintenir les sols, offrir abris et des nids à la micro-faune tout en embellissant le cadre de vie des Heyriards.

Comptez-vous aménager de nouveaux espaces verts et améliorer la biodiversité de ceux existants ?

La pratique du jardinage écologique contribue fortement à la biodiversité urbaine. Le Centre Social et Culturel d'Heyrieux travaille sur un projet de jardin solidaire, comment pouvez-vous soutenir ce projet ?

Lors de programmes de rénovation thermique, il est possible d'intégrer dans les chantiers, des actions de protection de la nature et plus particulièrement des oiseaux par l'installation de nichoirs.

Aurez-vous l'intention d'envisager cette pratique de pose systématique de nichoirs ?

Ferez-vous respecter la législation sur l'éclairage nocturne, en s'assurant que les enseignes commerciales et des bureaux éteignent leur éclairage la nuit ?

### **Mesure n° 10 - Gestion de l'eau**

Des réflexions sur l'utilisation de l'eau sont en cours dans différents départements (en particulier le Rhône) pour améliorer la protection de cette précieuse ressource, afin de ne pas utiliser systématiquement de l'eau potable quand on peut s'en passer (entreprises, bâtiments publics, logements OPAC et particuliers).

Quelles mesures pouvez-vous prendre pour imposer la récupération systématique des eaux pluviales, et encourager une gestion différenciée de la ressource en eau ?

### **Mesures n° 11 et 12 - Territoire à énergie positive – Énergies renouvelables**

Un territoire à énergie positive se doit de produire l'intégralité de l'énergie consommée, tout en réduisant fortement les besoins en énergie. Sur notre territoire, la Centrale Villageoise des Collines Iséroises est à la recherche de toitures pour y installer des centrales photovoltaïques.

Mettez-vous des toitures de bâtiments communaux à disposition de cette société citoyenne ?

### **Mesure n° 15 - Déplacements doux**

La pérennité du tout-voiture comme mode de déplacement est largement remis en cause : bilan carbone très mauvais, rejets de gaz à effet de serre, enjeu sanitaire (pollution de l'air récurrente, pollution sonore).

Devant ces problématiques, les modes doux constituent une partie de la réponse. Le vélo se prête bien à la desserte de l'ensemble de la commune, surtout avec l'arrivée du VAE (Vélo à Assistance Électrique), qui permet d'atténuer les difficultés du relief. Mais le vélo n'est souvent pas compatible avec le trafic automobile, et il est nécessaire de prévoir les infrastructures sécurisées si on veut amener la population à laisser le tout-voiture et venir au vélo.

Quelle place, et suivant quelles actions, entendrez-vous donner à ces modes doux : sentiers piétons sécurisés, pistes cyclables, par exemple du centre d'Heyrieux jusqu'à Intermarché, et, en passant par le collège, jusqu'au domaine de Rajat ?

### **Transports en commun, Intermodalités**

Les modes doux ont une portée géographique qui demeure limitée à quelques kilomètres pour un usage utilitaire et quotidien (de l'ordre de 10km environ maximum). Le réseau ferroviaire et les transports en commun, de plus grande portée, permettent de compléter les mobilités douces locales. Cela suppose néanmoins de rendre facilement accessibles les gares à ces modes doux.

Que ferez-vous pour faciliter cette intermodalité entre les différents moyens de locomotion, par exemple pour l'accès vélo depuis Heyrieux, à la gare de St Quentin Fallavier, ou navettes en direction des gares ?

### **Mesures 18 et 19 - Gestion des déchets**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 fixe comme objectif en 2025, d'atteindre 25 millions d'habitants couverts par le dispositif de tarification incitative (payer selon la quantité de déchets produits). Le retour d'expérience des collectivités montre que, lorsque la tarification incitative est accompagnée des mesures de prévention et de sensibilisation, les résultats bénéfiques sont là : forte progression du geste de tri, de la collecte des recyclables et réduction significative des ordures ménagères résiduelles (dites « OMR »).

Aurez-vous dans votre programme la volonté d'engager le SMND vers cet objectif ?

Encouragerez-vous l'installation de composteurs collectifs (cantines, lotissements, immeubles), pour les déchets organiques ?

Qu'envisagerez-vous pour éviter et résorber les dépôts sauvages de déchets sur la commune ?

### **Mesures 28, 29 et 30 – Participation des citoyens et associations**

Étant donné l'urgence de la transition écologique des territoires, seriez-vous favorable à la création d'une commission extra-municipale qui réfléchirait sur les problèmes environnementaux et climatiques ?

**Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre vos réponses, qui pourraient également apparaître dans votre programme, et évoquées lors des réunions publiques que vous organiserez.**